

Objectifs

- Obtenir la catégorie B du permis de conduire

Public concerné et prérequis

- Avoir minimum 15 ans
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France
- Pour les candidats âgés de 16 ans révolus à 17 ans non révolus, avoir fait son recensement auprès de la Mairie
- Être titulaire de l'ASSR 2
- Être enregistré en préfecture
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

Durée Minimum 20 heures obligatoires (Boîte de vitesses mécanique)

Minimum 13 heures obligatoires (Boîte de vitesses automatique, possibilité de régularisation par le suivi d'une formation de 7 heures de conduite, à partir de 3 mois après l'obtention du permis)

Moyens pédagogiques et techniques

Pédagogie et didactique :

- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

Intervenants

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)

Programme

1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

Moyens et outils : - Salle de cours équipées de moyens informatiques / écran TV et lecteur DVD/boîtier connecté

- **Cours de code en e-learning** (en option : 40.00€)
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle

Véhicules :

- **Véhicules à boîte de vitesses manuelle** de la catégorie B du permis de conduire
- **Véhicule à boîte de vitesses automatique** de la catégorie B du permis de conduire

Suivi des acquis en cours de formation

- Livret d'apprentissage
- Fiche de suivi de formation

Diplôme visé

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité, obtenir minimum 35/40, portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule, avoir minimum 17 ans révolus.
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement